

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 18 octobre 2022

SÉCHERESSE

Levée des restrictions des usages de l'eau dans le département de la Moselle

Les conditions estivales et le fort déficit pluviométrique observé depuis l'automne 2021 ont entraîné une baisse générale des débits de tous les cours d'eau sur l'ensemble du département de la Moselle. Le niveau des nappes d'eaux souterraines a également fortement baissé, et demeure historiquement bas. Cette absence de pluviométrie et ses incidences directes sur l'état de la ressource en eau superficielle avaient conduit à la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau dès le 14 juillet 2022.

Le retour notable des précipitations constaté depuis début septembre, associé à une baisse des températures qui limite l'évaporation, a permis une amélioration significative des écoulements des cours d'eau en Moselle.

Compte-tenu de cette situation, et suite à une réunion du comité restreint de la ressource en eau le 13 octobre 2022, Laurent Touvet, préfet de Moselle, a décidé de lever les restrictions liées à l'usage de l'eau à compter du 17 octobre 2022.

Toutefois, dans l'attente de précipitations soutenues et significatives qui permettraient aux nappes d'eaux souterraines d'entamer leur recharge, l'ensemble du département reste placé en vigilance et les services de l'Etat continuent de suivre l'évolution de la situation.

Le préfet appelle chacun à maintenir l'effort collectif par un usage responsable et économe de l'eau au quotidien. L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource.

4 niveaux d'alerte sont définis :

1. **Vigilance**
2. Alerte
3. Alerte renforcée (niveau enclenché)
4. Crise

Plus d'informations : www.moselle.gouv.fr

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle.